

## SOUSCRIRE LES GARANTIES DE LA RC DES ASSOCIATIONS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA002	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1278,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 06/03/2024 au 07/03/2024
- Du 03/07/2024 au 04/07/2024
- Du 02/12/2024 au 03/12/2024

### OBJECTIFS

- Analyser les particularités du risque RC des associations
- Déterminer les garanties accordées en fonction de l'activité de l'association pour améliorer la qualité de la souscription
- Rédiger une réponse à une proposition d'affaire nouvelle à partir d'une analyse du risque
- Apprécier les responsabilités au regard des règles de droit
- Sensibiliser les souscripteurs et régleurs aux conséquences de l'octroi des garanties

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**

**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur expose les offres d'assurance proposées aux associations en matière de RC.  
Des applications pratiques permettent de valider les connaissances.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Monde associatif français et problématique Assurance RC
  - 1. Panorama des associations en France : chiffres et segmentation
  - 2. Statuts associatifs : loi 1901 et statuts particuliers
  - 3. Problématique de l'assurance RC des associations : diversité des activités des associations et les impacts importants pour l'assureur
- B. Régime juridique applicable aux Associations
  - 1. Responsabilité civile des associations
    - a) application du régime général
    - b) points récurrents de la responsabilité civile des associations
  - 2. Responsabilité civile des dirigeants des associations : la RCMS
    - a) notion de dirigeant
    - b) principe : la responsabilité de la personne morale
    - c) exception : la responsabilité personnelle des dirigeants
  - 3. Pénalisation de la vie associative
    - a) principes généraux de la responsabilité pénale des associations
    - b) responsabilité pénale personnelle des dirigeants
- C. Élaboration d'un contrat d'assurance RC Associations
  - 1. Analyse de risque indispensable : recueillir l'information et mesurer le risque
  - 2. Connaître les assurances obligatoires sur le segment associatif :
    - a) RC des associations sportives, la RC organisateur de voyages et de séjours, la RC médicale, la RC des établissements sociaux éducatifs
  - 3. Construction du contrat : notion d'assuré, la garantie et les capitaux
  - 4. Points sensibles pour la gestion des sinistres
  - 5. Autres besoins en garanties de l'association

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats responsabilité civile  
Chargés d'indemnisation responsabilité civile  
Agents, courtiers, chargés de clientèle

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :  
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

**AA041 - AA037**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1278,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 21/11/2024 à 20:23